



Conseil de l'AAC – Points saillants de la réunion du Conseil de novembre 2025

Points saillants de la réunion du Conseil du mercredi, 19 novembre 2025. Le texte complet et approuvé de toutes les motions est publié dans On Course.

1. Le Conseil a approuvé l'adhésion de 26 nouveaux membres.
2. Le Conseil a nommé Jennifer McCaffery pour combler le poste de directrice régionale, Alberta/TNO, à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à la fin du mandat en cours (31 décembre 2026). Elle remplacera la directrice régionale sortante, Isabelle Michaud, qui sera présidente de l'association pour le prochain mandat du Conseil.
3. Le Conseil a approuvé la demande de Middlesex Agility Club visant la tenue d'un Omnium le vendredi 12 juin 2026, dans le cadre du championnat régional de tout l'Ontario.
4. Le Conseil a approuvé la demande de Northside Agility Club (AB) de refaire la surface des zones de contact de leurs obstacles à zones de contact avec une couleur contrastée avant la mise en application le 1^{er} juillet 2026 de cette modification aux Règlements officiels de l'AAC. Cette approbation est donnée parce que le club avait l'intention de refaire la surface de leurs obstacles à zones de contact cet hiver.
5. Le Conseil a accepté la recommandation du comité directeur du championnat national à l'effet qu'à moins qu'une candidature pour tenir le championnat national ne soit reçue d'ici le 31 janvier 2026, le championnat national 2026 sera annulé.
6. Le Conseil a accepté la recommandation du comité permanent consultatif des juges visant à modifier l'article 2.4 – Épreuves non officielles aux concours homologués par l'AAC des Règlements officiels de l'AAC pour clarifier les conditions en vertu desquelles des épreuves non officielles peuvent être offertes avant et après le concours en ajoutant ce qui suit :

Des épreuves non officielles qui se tiennent avant le début d'un concours ou après la fin d'un concours ne sont pas assujetties aux conditions susmentionnées.

Précisions :

1. Le début d'un concours se définit comme le moment où le premier parcours du concours est monté et numéroté.
2. La fin d'un concours se définit comme le moment où le dernier chien de la dernière épreuve a terminé son parcours.
3. Lorsqu'un concours se tient sur deux jours ou plus, chaque jour est considéré comme un concours distinct; par conséquent, un match amical ou une autre épreuve non officielle peut se dérouler à la fin de n'importe quel jour (par ex.: samedi soir lorsqu'un concours se tient les samedi et dimanche).

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

7. On rappelle aux conducteurs qu'il leur incombe de connaître les règlements relatifs à la catégorie dans laquelle ils doivent inscrire leur chien aux concours de l'AAC et de vérifier leurs inscriptions avant de concourir pour s'assurer qu'ils se sont inscrits dans la bonne catégorie. Le Conseil a approuvé une modification à l'article 2.8.1 - Prise de mesure des Règlements officiels de l'AAC. Le processus comprendra ce qui suit après la phrase suivante : « On ne considère pas qu'une carte d'identité est complète tant que la hauteur de saut en Régulier n'a pas été encerclée. »:

La carte d'ID des chiens de deux (2) ans et plus doit être remplie avant que les chiens participent à leur quatrième concours après qu'ils aient eu deux ans. Si la carte d'ID du chien n'est pas complètement remplie, les pointages de qualification obtenus au quatrième concours du chien et par la suite ne compteront pas.

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

8. C'est le moment d'adhérer à l'AAC ou de renouveler votre adhésion pour 2026. Il y a deux dates importantes à retenir :
 - a) Les personnes qui ne sont pas membre au 1^{er} janvier 2026 ne seront pas admissibles aux essais de sélection de l'équipe nationale 2027.
 - b) Les personnes qui n'ont pas une adhésion valide au 1^{er} avril devront payer les droits d'inscription d'un non-membre pour participer aux championnats régionaux et national.

Vous trouverez de l'information sur l'adhésion et le renouvellement de l'adhésion à l'AAC sur le site Web de l'association : <https://www.aac.ca/fr/node/739>

9. On rappelle aux membres qu'ils peuvent trouver de l'information dans le bulletin On Course et sur le site Web de l'AAC, dans la section réservée aux membres. Ils peuvent aussi poser leurs questions à leur directeur régional.

